

**Droit civil au service de la transition écologique : Étude comparée France –
Chine sur l’écologisation du régime de la propriété
Auteur : Sai TANG**

Résumé

Du droit public au droit privé, les enjeux environnementaux ont saisi plusieurs pans du droit, parmi lesquels le régime de la propriété en droit civil est incontournable et mérite l’attention en raison de sa liaison étroite aux ressources naturelles et à l’environnement écologique. En droit français et chinois, le régime de la propriété dans le domaine du droit privé est bouleversé et renouvelé par les crises environnementales. Prenant des exemples récents et marquants, la France a proclamé une obligation réelle environnementale dans le *Code de l’environnement* en 2016, tandis que la Chine a impliqué une « principe écologique » dans l’article 9 du *Code civil* promulgué en 2020 et reformulé des articles du titre II de propriété en manifestant un esprit écologique.

Pourtant, la propriété et la protection de l’environnement sont souvent considérées comme un couple d’opposition. D’un part, conférant à une personne un pouvoir direct sur une chose, le régime de la propriété est longtemps considéré comme une incarnation de l’autonomie et de la liberté. Il est également à noter que le droit de propriété est doté d’une valeur constitutionnelle en France ainsi qu’en Chine. D’autre part, la protection de l’environnement représente en général l’intérêt public, son intervention dans le droit de biens traduit donc une intervention du droit public au droit privé.

Alors, il faut examiner les évolutions du régime de propriété et les rapports entre la propriété et la protection environnementale, pour comprendre comment celle-ci intègre dans le régime de la propriété. Si l’écologisation du régime de la propriété est incontestable, son efficacité dans la pratique reste aussi à questionner.

Nous traiterons ces questions en comparant les régimes de la propriété en France et en Chine, deux pays qui cherchent à intensifier leurs efforts dans la transition écologique. L’approche comparative franco-chinoise de cette étude nous aidera à mieux comprendre la propriété du droit des biens au service de la transition écologique et *in fine*, à chercher des éventuelles possibilités d’amélioration pour un équilibre entre la protection de l’environnement et de la propriété.